



La gestion du territoire était-elle réellement mieux avant ?

La gestion du territoire par les communes et les pouvoirs publics reflète bien souvent le rapport de la société à son cadre de vie et à l'environnement en général. A l'heure actuelle, d'aucuns reprochent à nos élus leur tendance à favoriser le bâti au détriment de la nature et de mettre ainsi en péril la conservation de notre patrimoine environnemental. Il n'est pas rare, en outre, que cette tendance soit comparée à un passé plus ou moins lointain considéré comme meilleur et plus en phase avec la nature. Mais était-ce vraiment le cas ? Comment, en effet, ont évolué les politiques d'administration du territoire en Belgique à travers les années ?

Le bâti au détriment des exploitations agricoles ?

Aujourd'hui, bien qu'il reste encore un certain nombre de terrains à bâtir exploités comme terrains agricoles, on observe une tendance claire allant vers un « tout au bâti ». Ce constat nous a été confirmé par un conseiller communal de Durbuy. Dans cette entité, l'échevin en charge de cette compétence affiche depuis quelques années la volonté de vendre le plus possible de terrains à bâtir donnés encore en location à des agriculteurs. Toutefois, cette politique n'est pas propre à cette commune. Les chiffres de l'ensemble de la région wallonne montrent que la tendance générale va dans le même sens. Entre 2001 et 2006, la surface de terrains communaux qui ont été bâtis a crû de près de 7 % tandis que les surfaces agricoles ont diminué de 1,8 %. Si bien qu'en 2006, le rapport de l'organisme en charge de cette étude énonçait clairement qu'il fallait s'attendre à ce que les 70000 ha de parcelles communales encore à céder en terrains à bâtir le soient dans les années à venir¹.

Cette propension des autorités à délaisser l'agriculture en faveur du bâti, nous renseigne clairement sur la conception de nos responsables et donc de la Société qui les élit par rapport à l'avenir de notre modèle agricole et les priorités affichées en matière d'aménagement du territoire. Dans un marché globalisé, l'agriculture belge produit trop. Or, une surproduction engendre une chute des prix et donc diminue les rentrées des agriculteurs. Dès lors, cette situation provoque inexorablement la cessation de plus en plus d'exploitations. Cette réalité difficile nous la connaissons et plutôt que de la combattre, les autorités adaptent leur politique d'aménagement

¹ CPDT, *Fiche d'évolution de l'occupation du sol. Région Wallonne*, Septembre 2008. <http://www.cpdw.wallonie.be>.

du territoire en préférant vendre les parcelles en terrains à bâtir plutôt que de les louer en terrains agricoles. En poussant ce raisonnement jusqu'au bout, au niveau des rentrées communales, cette situation de péril de l'agriculture peut apparaître comme une aubaine. Du point de vue des mentalités et de notre conception de la nature, cet accroissement des terrains à bâtir au détriment des terres arables montre qu'il est devenu préférable de préserver notre confort de vie en proposant toujours plus de solutions de logements de façon à faire face au défi d'accroissement de la population des années à venir.

Une certaine prise de conscience écologique

Toutefois, il semble que la Société ne soit pas entièrement démunie d'intérêt pour l'avenir des paysages et de notre environnement naturel. Les plans de secteurs ont été définis par les régions afin de servir de garde-fou à la gestion des terrains communaux. Entre 1977 et 1987, l'ensemble du territoire a été découpé en parcelles prédéfinies comme terrains à bâtir, terrains agricoles, forêts, etc. Grâce à ce système, les communes doivent inscrire leur politique territoriale au sein de cette structure et ne peuvent dès lors pas vendre du jour au lendemain toutes leurs terres agricoles à des particuliers pour en faire du bâti. Ceci empêche donc une certaine privatisation de notre nature et une destruction de nos paysages. En outre, notons que *Les Lignes de Force* du ministre Henry définissant les politiques d'aménagement du territoire wallon pour les années à venir insistent sur le fait que les campagnes doivent être conservées de façon à remplir un rôle de dépaysement.² Il semble donc y avoir malgré tout, une certaine volonté de conserver notre paysage rural en l'état ou tout du moins de limiter les excès dans son urbanisation.

Ainsi, imaginez le désastre, si l'on permettait de vendre l'ensemble des terrains communaux wallons d'un seul coup aux particuliers. Quelle serait la réaction du citoyen, s'il se trouvait face à la privatisation, non pas d'un secteur économique comme la poste ou les chemins de fer, mais bien d'un ensemble de plus de 100000 hectares de terres détenues par les communes ? Ceci ne manquerait certainement pas de provoquer un émoi massif au sein de la population, les protestations ne se feraient pas attendre. Cette politique aboutirait, en effet, à une entière redéfinition du paysage du pays. On pourrait difficilement imaginer que nos politiques commercialisent l'ensemble de l'environnement et laissent sa gestion dépendre des seuls intérêts individuels. De cette manière, récemment, malgré une urbanisation effective de nos campagnes, l'idée d'une préservation de notre richesse naturelle, de notre biodiversité et de notre paysage a fait son chemin. Les zones *Natura 2000* ont été en partie dessinées dans ce but et l'on verrait mal les Fagnes être vendues à des exploitants pour y faire paître de grands troupeaux de vaches, y installer des « méga-poulaillers » ou y construire des lotissements pour les habitants de la ville en recherche d'un coin de verdure.

Et par le passé ?

Il est pourtant surprenant d'apprendre que cette vente à grande échelle des terrains communaux a bel et bien eu lieu dans notre pays. Le gouvernement, il n'y a pas si longtemps, a décidé de privatiser massivement les terres détenues par les communes. Il s'agissait alors de pas moins de 115620 hectares de terres vierges, non cultivées et bien sûr non bâties. En effet, le 25 mars 1847, le législateur belge émet ce texte de loi : « *La vente des terrains incultes ... , dont la jouissance ou la propriété appartient soit à des communes, soit à des communautés d'habitants qui en font usages*

² Voir DEBOIS, M., *A l'avenir, tous au village ?*, Etudes ACRF 2012, Série Milieu Rural, Assesse, à Paraître.

par indivis pourra être ordonnée par arrêté royal ... après avoir entendu les conseils des communes où il aura été reconnu nécessaire de recourir à cette mesure pour cause d'utilité publique. »

A partir de cette date, le gouvernement belge va pousser les particuliers à acheter ces terres et à les exploiter. Il s'agira de lancer une grande campagne de défrichage et d'assèchement de ces bruyères et marais qui aboutira, en définitive, à la transformation radicale de notre paysage et à la disparition d'une large part de ces terres en friches. Ainsi, allait être créé un panorama beaucoup plus agricole, dessiné par l'homme et formé de champs, de cultures et de forêts destinées à l'exploitation. Le succès de cette mesure sera par ailleurs, immédiat. En 1860, seulement 14 ans après l'instauration de cette mesure, 38858 ha de terres avaient été défrichés. En 1910, on ne décomptera plus, en province de Liège et de Luxembourg, que 5 à 6000 hectares de communaux incultes.

Notre éthique écologique est-elle influençable ?

Bien que ces mesures qui allaient entraîner une transformation irrémédiable de l'environnement soient de nature à susciter de l'incompréhension et une certaine condamnation, imaginez que c'était, là, la seule façon de résoudre la plus grave crise alimentaire de ces deux derniers siècles. Quelle serait votre réaction face à une mesure qui permettrait de nourrir une population toujours plus nombreuse mais qui ne trouve alors plus nulle part de quoi survivre ?

Au milieu du XIX^{ème} siècle, l'industrie se développe à une vitesse effrénée, les grands centres urbains sont reliés entre eux par des chemins de fer et la Belgique devient la première puissance industrielle du continent européen. Pourtant, au niveau alimentaire, le tableau n'est pas si rose, loin de là. L'hiver rigoureux de 1845 détruit l'ensemble des emblavures de colza et de froment. L'agriculteur de l'époque les remplace alors, dès le printemps, par des plants de pommes de terre. De cette façon, il espérait pouvoir récupérer les pertes de l'hiver³. Cependant, vers le 15 juillet de la même année, un fermier de la région de Courtrai annonce que ses tubercules sont malades et pourrissent en terre. Ce sont là les premiers signes de la présence du « Phytophthora Infestans », communément appelé maladie de la pomme de terre, dans nos régions. Au cours des jours qui suivent, des témoignages similaires émergent un peu partout en Flandre. Très rapidement, le problème s'étend à la Belgique entière et dans la plupart des plantations européennes⁴. La rareté de la pomme de terre fait inévitablement grimper les prix. Alors que l'hectolitre coûte 5,01 francs en août 1845, il faut déboursier 10,45 francs en décembre de la même année pour la même quantité. Cette augmentation de plus de 100 % empêche la population de se nourrir correctement. Débute alors un véritable cataclysme alimentaire en Belgique. En 1848, la Flandre-Orientale compte pas moins de 26 % d'indigents alors qu'en Flandre occidentale, cette proportion atteint 36 %⁵. Ainsi, afin de limiter la résurgence de ces problèmes d'approvisionnement, il faut produire plus, beaucoup plus. Il devient nécessaire d'étendre la pratique de l'agriculture et de convertir plus de terres en surfaces arables. Dès lors, les paysages restés vierges jusqu'alors seront transformés massivement. Les bruyères seront défrichées et les terrains humides, asséchés.

Si, aujourd'hui, cette mesure provoquerait indubitablement de vives réactions au sein de la population, il en était autrement à l'époque. En 1847, la conviction d'œuvrer pour le bien public est réelle. L'Etat n'ayant pas les moyens de tout défricher, ce sont les particuliers désireux de racheter les terres communales qui devront le faire. Ils permettront, de la sorte, à la population de se nourrir à sa faim et de lutter ainsi efficacement contre cette disette.

³ VANDER VAEREN J., *Les faits principaux de l'histoire de l'agriculture belge durant un siècle : 1830-1930*, Bruxelles, 1930, p. 24.

⁴ *Ibid.*, p. 24 et 25.

⁵ HENRY A., *La société centrale d'agriculture de Belgique, 1853-1906*, Bruxelles, 1906, p. 6.

En outre, malgré ce qu'on pense parfois, à l'époque, le rapport à la nature était plus du ressort de la domination que de l'harmonie. Au XIX^{ème} siècle, alors que la société occidentale était en pleine essor industriel et scientifique, on considérait que la civilisation et donc le bien-être social passaient nécessairement par la maîtrise et l'exploitation de la nature. L'avenir de l'humanité nécessiterait donc la rentabilisation des ressources naturelles de façon à ce qu'on puisse nourrir l'ensemble de la population devenue trop nombreuse. « *Il faut... qu'il ne reste pas en Belgique un pouce de sol improductif, il faut que toute notre Belgique ne soit qu'un grand jardin.* »⁶ De cette manière, les perceptions par rapport à notre environnement étaient en train de changer. L'homme n'avait plus peur de cette nature et se considérait de moins en moins dépendant d'elle. De ce fait, cette loi sur la vente des terres incultes s'inscrivait tout à fait dans la mentalité de l'époque. Par conséquent, au vu de l'urgence sanitaire dans laquelle se trouvait la population de l'époque, la transformation massive des terres naturelles restées inexploitées jusqu'alors revêtait les traits d'une œuvre civilisatrice et de bienfaisance.

Aujourd'hui, on envisage difficilement d'opérer de la même façon. Pourtant, si nous étions devant une crise alimentaire d'une ampleur similaire, agirions-nous différemment ? A l'ACRF, nous pensons qu'il s'agit donc d'une question de priorité. Il est intéressant de constater que l'agriculture et ses paysages font désormais partie de notre patrimoine et de notre représentation de la nature. Si bien que de nombreuses associations -dont la nôtre- luttent pour une conservation de ces territoires agricoles. Pourtant, il s'agit bien là, d'une nature formatée par l'homme. C'est bel et bien l'appréciation de la valeur des paysages dit naturels et de leur définition qui a changé. En réalité, tout n'est donc qu'une question de perception et de contexte.

En somme, il nous n'est pas possible de refaire l'histoire. Toutefois, les défis de la gestion des terrains communaux et de l'aménagement du sol posés par la croissance démographique et la flambée du prix des carburants, nous imposent de réfléchir à notre avenir et de ne pas opérer dans l'urgence. Pour agir avec sagesse, il est parfois nécessaire d'envisager son futur à l'aune du passé, de regarder droit devant mais tout en gardant un œil dans le rétroviseur.

Corentin de Favereau
Chargé d'études et d'analyses ACRF

⁶ CLOUT, H., *Défrichement en Belgique au XIX^e siècle* dans *Norwis*, n° 93, 1977, p. 101.

Cette analyse est disponible en format PDF sur notre site Internet

www.acrf.be/Publications/Analyses/Analyses_2012

L'ACRF souhaite que les informations qu'elle publie soient diffusées et reproduites.

Toutefois, n'oubliez pas dans ce cas de mentionner la source et de nous transmettre copie de la publication. Merci !

ACTION CHRETIENNE RURALE DES FEMMES

ACRF – ASBL

Rue Maurice Jaumain, 15 B-5330 Assesse

Editrice responsable : Léonie Gérard

www.acrf.be – contact@acrf.be



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES



Avec le soutien de la
Fédération Wallonie - Bruxelles